

Pause Famille se mobilise face à la détresse des demandeuses et demandeurs d'asile dans le quartier Ahuntsic

Montréal, le 26 janvier 2023 - mardi, l'organisme Pause Famille a participé à la conférence de presse « *Les milieux se mobilisent, mais les ressources ne suffisent pas* » avec une large coalition regroupant des organismes communautaires et des comités de concertation de quatorze quartiers de Montréal afin de répondre à la crise des demandeuses et demandeurs d'asile.

En conférence de presse, les porte-parole des différents organismes ont fait état de la situation de détresse que vivent présentement les milliers de demandeuses et demandeurs d'asile à Montréal. Malgré la bonne volonté et les efforts mis en œuvre par les organismes communautaires, les ressources ne suffisent pas et les équipes frôlent l'épuisement à cause de la hausse des demandes d'aides au cours des derniers mois.

En fait, entre janvier et novembre 2022, 45 250 demandeurs d'asile ont vu leurs demandes traitées par les bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) au Québec, tous points d'entrée confondus : aériens, terrestres et maritimes.¹ Au cours de même période, Pause Famille a connu une augmentation fulgurante du nombre de demandes d'aide. Ce nombre est passé de 3,085 demandes (491 personnes) en 2021 à 4,266 demandes (727 personnes) en 2022.

« Les besoins pour les demandeurs d'asile doivent être compris dans un contexte de parcours migratoires complexes et parfois traumatiques, les intervenants de Pause Famille rencontrent tous les jours des dizaines de familles qui ont besoin d'une aide de première ligne et de soutien psychosocial », souligne Sylvain Boissonneault, président du conseil d'administration.

Pour faire face à la crise actuelle Pause Famille soutient les revendications de la coalition :

- Augmenter le financement à la mission des organismes communautaires, tous secteurs confondus, pour ainsi renforcer leur capacité à offrir un soutien et un accompagnement adéquats aux demandeuses et demandeurs d'asile;
- Annuler la décision du Conseil des ministres de 1996 qui limite l'accès aux services publics pour les demandeuses et demandeurs d'asile;
- Rendre cette population admissible à l'ensemble du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, ainsi qu'aux services de garde subventionnés et aux mesures d'employabilité financées par Service Québec ;
- Renforcer les services d'accompagnement juridique pour les demandeuses et demandeurs d'asile;
- Mettre en place un dispositif d'hébergement transitoire pour ceux et celles qui n'ont pas accès à un logement décent.

Rappelons que les demandeuses et demandeurs d'asile ne pas droits à recevoir des prestations pour enfants ni d'autres types d'allocations du gouvernement fédéral et provincial. De plus, plusieurs milliers de demandeuses et demandeurs d'asile sont toujours dans l'attente d'un permis de travail.

-30-

¹ : Réfugiés et demandeurs d'asile : un afflux sans précédent, [Centraide](#)
Consulter [l'état de la situation migratoire à Montréal le 23 janvier 2023](#)